

C2120-Service habitat



DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N° 2019-05-07 Séance du 9 mai 2019

Plan départemental d'appui aux communes carencées Signature du protocole ' Prévention Carence ' de la commune de la Celle Saint-Cloud.

Date de la convocation : 7 mai 2019

Date d'affichage : 10 mai 2019

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 13

PRESIDENT : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Patrice PANNETIER, M. Patrick CHARLES,

Absents excusés :

M. Claude JAMATI, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN, M. Richard RIVAUD, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT

Invités à titre consultatif :

M. LOPPINET, M. Alain SANSON, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5216-5. I al.3 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2017-12-07, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc en date du 5 décembre 2017, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président ;

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines du 30 mars 2018 relative au Plan départemental d'appui aux communes carencées ;

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines du 29 juin 2018 relative à la création du dispositif « Prévention Carence » destiné à apporter un soutien aux villes carencées au titre de la Loi SRU ;

Vu la délibération n°2018.04.02, du Conseil municipal de la commune de la Celle Saint-Cloud en date du 16 octobre 2018, relative à la signature du protocole « Prévention Carence » ;

Vu le budget en cours ;

Le Conseil Départemental des Yvelines, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Jouy-en-Josas se mobilisent pour permettre d'atteindre les objectifs SRU de la commune à l'horizon 2025.

Le Conseil départemental alloue, dans le cadre de son dispositif Prévention Carence, une enveloppe spécifique aux communes carencées afin de les aider à accroître la production de logements sociaux sur leur territoire.

Le plan départemental se décline en protocoles tripartites, engageant la commune, son EPCI de rattachement et le Conseil Départemental. Le dispositif court jusqu'au 31 décembre 2019, soit jusqu'à la fin de la période triennale en cours.

Dans le cadre du protocole relatif à la commune de la Celle Saint-Cloud, il est demandé à Versailles Grand Parc d'accompagner cette commune dans la définition et le déploiement d'une stratégie lui permettant d'atteindre ses objectifs en 2025, par la mise à disposition des outils qui lui sont propres.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) d'approuver le protocole tripartite « Prévention Carence » proposé par le Conseil Départemental des Yvelines, tel qu'annexé à la présente décision ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le protocole et tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de membres présents : **13**

Nombre de suffrages exprimés : **13**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.